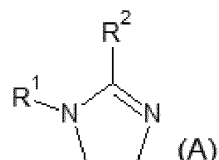


REVENDICATIONS

1. Composition lubrifiante comprenant :

5

- au moins une huile de base ; et
- de 0,1 à 30 % en masse d'un composé imidazoline de formule (A) :



défini tel que :

10

- R¹ représente un groupement alkyle, linéaire ou ramifié, comprenant de 1 à 16 atomes de carbone, optionnellement substitué en bout de chaîne par un groupement choisi parmi NH₂ ou SH, ou R¹ représente un groupement alcényle, linéaire ou ramifié, comprenant de 2 à 16 atomes de carbone, optionnellement substitué en bout de chaîne par un groupement choisi parmi NH₂ ou SH ; et

15

- R² représente un groupement alkyle, linéaire ou ramifié, comprenant de 1 à 36 atomes de carbone, ou R² représente un groupement alcényle, linéaire ou ramifié, comprenant de 2 à 36 atomes de carbone.

2. Composition selon la revendication 1, comprenant en outre au moins un

20

additif choisi parmi des détergents, des dispersants et leurs mélanges.

3. Composition selon la revendication 2, dans laquelle :

25

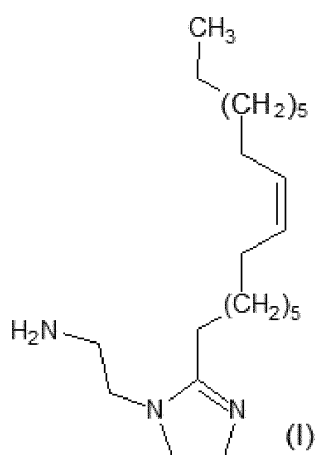
- la quantité de détergent varie de 3 à 40 %, préférentiellement de 5 % à 30 %, avantageusement de 10 % à 25 % en masse, par rapport à la masse totale de la composition lubrifiante ; et/ou
- la quantité de dispersant varie de 0,01 % à 10 %, préférentiellement de 0,1 % à 5 %, avantageusement de 0,5 % à 3 % en masse, par rapport à la masse totale de la composition lubrifiante.

30

4. Composition selon la revendication 2 ou 3, dans laquelle les dispersants sont choisis parmi les succinimides, tels que les polyisobutylènes bis-succinimides, éventuellement boratés ou bloqués au zinc.

5 5. Composition selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, dans laquelle les détergents sont des détergents surbasés au carbonate de calcium choisis parmi les carboxylates, les phénates, les sulfonates, les salicylates et les détergents mixtes phénates - sulfonates – salicylates.

6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le composé de formule (A) correspond au composé de formule (I) défini par la formule suivante :



10 7. Utilisation d'un composé de formule (A) tel que défini dans les revendications 1 ou 6 dans une composition lubrifiante comprenant au moins une huile de base pour prévenir et/ou diminuer la corrosion et/ou la tribocorrosion d'au
15 moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux-temps, par exemple un moteur marin deux-temps.

20 8. Utilisation de la composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 pour la prévention et/ou la diminution de la corrosion et/ou la tribocorrosion d'au moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux-temps, par exemple un moteur marin deux-temps.

25 9. Utilisation selon la revendication 8 dans laquelle la pièce métallique est un cylindre, de préférence un cylindre en fonte.

5 **10.** Procédé de passivation d'au moins une pièce métallique d'un moteur, notamment un moteur deux-temps, par exemple un moteur marin deux-temps, comprenant au moins une étape de mise en contact de ladite pièce métallique avec une composition lubrifiante définie selon l'une quelconque des revendications 1 à 6.